

# Inspection de l'Ehpad Les Serves - Synthèse

## Une inspection sur site en mars 2024

Dans le cadre d'un programme d'inspection et contrôle des EHPAD initié par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, sur le thème de la prise en charge des résidents, le directeur général de l'ARS et le président du Conseil départemental du Var ont décidé de diligenter une mission d'inspection conjointe et inopinée au sein de l'Ehpad les Serves le 12 mars 2024.

L'Ehpad les Serves était un établissement à but lucratif de faible capacité (20 places) dont le GMP est particulièrement élevé par comparaison aux autres établissements de la région PACA.

Sur les trois dernières années, les signaux d'alerte s'étaient multipliés : réclamations d'usagers, signalements de professionnels, événements indésirables déclarés par l'établissement. Le rapport effectué lors du contrôle sur pièces réalisé en juin 2023 et la contamination du réseau d'eau par les légionelles ont renforcé les préoccupations des autorités de contrôle et de tarification, la multiplication des signaux étant tout à fait inhabituelle pour un établissement de cette taille.

Si la gouvernance était constituée, l'arrivée récente de la directrice, très récente de l'IDEC et la coordination médicale à distance étaient des facteurs de préoccupation après un turn over important sur ces fonctions et des périodes de vacance de poste. L'Ehpad ne disposait pas des outils institutionnels nécessaires à une bonne organisation de sa gouvernance. Il ne s'était pas approprié les outils issus de la loi de 2002. Le groupe gestionnaire était absent. Les relations avec les usagers n'étaient pas normées et peu respectueuses de leur droit.

L'inspection sur site avait mis en évidence de nombreux facteurs d'insécurité au niveau des locaux, que ce soit à l'extérieur de l'établissement avec un risque de fugues et d'intrusions ou à l'intérieur de l'Ehpad dont les locaux étaient apparus mal entretenus aussi bien en termes d'hygiène que de bâti et le mobilier vétuste. La non adaptation de ces locaux au profil grand dépendant des résidents s'illustrait en particulier par la non sécurisation de l'escalier et de l'élévateur.

Comme déjà noté dans le contrôle sur pièces, les ressources humaines étaient fragiles avec un recours à l'intérim important (en particulier pour les aides-soignants) et un manque de pluridisciplinarité. Les dossiers du personnel étaient incomplets avec l'absence de fiche de poste et de traçabilité du casier judiciaire (sauf pour la directrice).

Enfin, la multiplication des supports de traçabilité en termes de soins ne permettait pas de garantir la continuité des soins et une vision globale de l'état de santé du résident. La bonne connaissance que les deux IDE avaient des personnes âgées hébergées permettait d'y pallier. L'utilisation importante et sans encadrement des moyens de contention témoignait du défaut de coordination médicale et de la faible appropriation du respect des droits des résidents dans la structure malgré la bonne volonté du personnel.

L'ensemble de ces éléments montrait que la sécurité des résidents, leur bien-être physique et moral n'étaient pas respectés.

## Des mesures immédiates prises à la suite de l'inspection

Au vu des constats réalisés par la mission d'inspection, le directeur général de l'ARS et le président du Conseil départemental du Var ont prononcé, le 28 mars 2024, au titre de l'article L.313-14 et suivants du code de l'action sociale et des familles, une injonction de suspension des admissions dans l'attente de la sécurisation des locaux de l'EHPAD au vu de l'accueil de résidents très dépendants ; de la stabilisation de l'équipe d'aides-soignants et la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil des personnels intervenant ponctuellement ou nouvellement arrivés.

Dans les suites de cette inspection, le gestionnaire a suspendu l'activité de son établissement le 15 décembre 2024.